

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UNE REFONTE TARIFAIRE JUSTE ET NÉCESSAIRE

Avec la hausse du prix de l'énergie, le budget communal subit une forte hausse de ses dépenses. La facture d'énergie est attendue à 2 millions € en 2023 contre 640 000 € en année normale. En parallèle, des années d'immobilisme enfantent des urgences : sécurité des bâtiments, état des routes, dégradation des bâtiments scolaires... La liste pourrait encore s'étirer.

Ces deux facteurs obligent à des décisions difficiles. Nous ne les prenons pas pour ennuyer les habitants. Nous les prenons en responsabilité car en telle situation, rien ne serait pire que le statu quo. Dans ce contexte, la refonte de la tarification des services est passée de nécessité à contrainte. Le travail mené méticuleusement (expliqué dans le magazine de février 2023) conduit à :

- Une refonte juste : Avec l'ancien système, les foyers au SMIC avaient le taux d'effort le plus important. Cette injustice est corrigée tandis que la Ville continue de prendre en charge de 55 % à 65 % du coût réel moyen des services.

- Une refonte nécessaire : Si la cantine scolaire n'est pas l'alpha et l'oméga, son coût est un indicateur clé. Dire le contraire serait méconnaître les bases de la gestion municipale. Elle représente 1,7M€ par an, hors inflation, à St Brice. Or, alors qu'un repas coûte 11€ à la Ville, le tarif le plus bas était de 0,53 €. Nous sommes désormais à 1,10€ pour un repas incluant 5 composants de qualité. Cette hérésie tarifaire s'appliquait à tous les services, imposant une révision d'ensemble.

- Une refonte équitable : Quelle serait la raison pour que des non-utilisateurs financent toujours plus les services au profit des utilisateurs ? Aucune. C'est pourtant ce qui se passait depuis 2015. L'effort collectif fait partie de notre modèle (il est préservé avec 6 tranches homogènes), tout autant que l'équilibre entre contribuable et usagers.

Cette refonte représente un changement d'usage, nous en sommes conscients. Nous avons donc demandé la plus grande souplesse pour les réservations de février et mars. Nous avons aussi reçu les parents d'élèves (à qui nous avons fait une présentation du projet de refonte, le 26/11/22). Nous avons expliqué que si des effets de bord non anticipés apparaissaient, nous apporterions les ajustements nécessaires.

Nicolas Leleux et les élus de la majorité, Ensemble pour Saint-Brice

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

TARIFICATION AUX FAMILLES

Le 16 janvier, nous avons rejeté la délibération relative à la modification des tarifs péri et extra-scolaires, tant celle-ci ne répond pas à l'intérêt des familles.

Nous découvrons alors une politique familiale municipale réfléchie selon le prix de la cantine pratiqué dans six autres communes d'Île-de-France !

Le projet proposé, réalisé avec l'aide d'un cabinet – un de plus – est hors-sol. Certes, l'inflation durant l'année 2022 et celle prévisible de 2023 engagent à revoir les tarifs mais de là, à proposer en moyenne 40% d'augmentation, quelle indécence.

Comparant l'incomparable, à savoir les tarifs 2022-2023 de 6 villes franciliennes et les tarifs saint-briciens de 2015, la majorité a basé son argumentaire sur « *avant, c'était déséquilibré, déconnecté des pratiques et de la réalité* » (magazine février 2023). Rappelons, qu'entre 2015 et 2019, avec une inflation quasi nulle, la majorité d'alors pouvait absorber les augmentations contractuelles sans modifier les tarifs aux familles, protégeant ainsi les plus fragiles.

À présent, Saint-Brice propose les tarifs les plus élevés de l'échantillon avec une borne d'entrée du quotient familial en tranche A plus basse : 1 362 € contre 1 739 € en moyenne pour les autres villes.

Les nouvelles modalités de calcul du quotient familial modifient profondément les niveaux de revenus des familles dans chacune des tranches. Il nous a été répondu pendant le conseil que les familles en tranche A ont des revenus annuels de 100 000 €, et que le coût minimal du repas en 2015 équivalant à une demi-baguette n'est pas entendable !

Ce qui n'est pas entendable, c'est cette arrogance envers les familles.

À l'arrogance s'ajoute l'amateurisme : communication très aléatoire, à quelques jours de la mise en œuvre, sans anticipation possible pour les familles de leurs futures dépenses, voilà comment la majorité considère les administrés, sans respect aucun et avec mépris.

Les associations de parents d'élèves se mobilisent. De notre côté, nous avons envoyé un courrier au maire dans une démarche de soutien aux parents et nous enjoignons la majorité à entendre les revendications des familles.

Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Taillez, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot, Joseph Lahiany (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)

LA REFONTE TARIFAIRE : CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES, PARLONS-EN...

La majorité avait annoncé au conseil municipal le 16/01/2023 que :

- les parents d'élèves étaient bien informés et d'accord, faux !
- cette décision était une mesure d'équité, la réalité est toute autre !
- les tarifs en l'état (politique sociale municipale assumée depuis 2015) ne tenaient pas compte du coût de l'énergie et des matières premières, justification éhontée pour relever les tarifs !
- le passage à 6 tranches devait servir au mieux les intérêts des familles, les parents, calculs à l'appui, affirment le contraire !
- la nouvelle grille tarifaire devait corriger les injustices, elles creusent davantage les écarts !
- Saint-Brice se situait, en matière de tarification, dans la moyenne des villes de même strate d'habitants... les tarifs à Montmorency, attestent du contraire !

Incompréhension, colère et pétition (plus de 430 signataires) des parents d'élèves, communication minimaliste de la mairie de dernière minute, des familles prises en otage, des parents qui sont, en application du nouveau règlement, hors délais vont subir d'insupportables majorations en cas d'annulation, des Saint-Briciens qui servent de variable d'ajustement pour dégager 200 K€ de recettes supplémentaires. De facto, de nombreux foyers qui vont injustement supporter de conséquentes augmentations dans une période de contexte économique tendu, d'inflation galopante, de chômage et de précarité avec le risque de priver des enfants du seul repas équilibré de la journée et, pour les parents, de ne plus disposer de mode de garde des enfants.

Seule alternative : le statu quo et un réexamen total de cette refonte

Marc Guyot, Pierre Baudin, Gabriela Rascao (Groupe Saint-Brice Unie)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DES PROCÈS VERBAUX
DES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR LE SITE INTERNET

